② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABK HOLDING

Néant : *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 30 06 2023	Exercice N-1 clos le 30 06 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	994 / 1 280
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	994 / 1 280
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(994) / (1 280)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	10 000
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	764 / 234
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	8 242 / (1 514)
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 242 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	8 689
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 undecies) 986 ; Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 undecies) 138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 octies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44 octies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
	Dont dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350 10 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 terdecies) 993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	6 931 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * .....19...482 dont imputés sur le résultat :			360 6 931
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000107 en Euros.

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise : SARL ABK HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 47 rue Faidherbe 59110 LA MADELEINE

Numéro SIRET * : 7 4 9 9 8 1 2 0 5 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 30062023 Net 3	Exercice N-1 clos le 30062022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	82 498	042	82 498	82 498
	Total I (5)	044	82 498	048	82 498	82 498
ACTIF CIRCULANT STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	9 282	086	9 282	5 305
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	9 282	098	9 282	5 305
	Total général (I+II)	110	91 780	112	91 780	87 803

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	62 000	62 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	6 200	6 200
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		1 508
Report à nouveau	134	(6)	
Résultat de l'exercice	136	8 242	(1 514)
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	76 435	68 194
Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 366	1 366
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 13 978)	172	13 978	18 243
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	15 344	19 609
Total général (I + II + III)	180	91 780	87 803

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ABK HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 62 000 euros
Siège social : 47 rue Faidherbe
59110 LA MADELEINE
749 981 205 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Juin 2023 s'élevant à 8 241,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 8 241,58 euros

Absorption des pertes antérieures	6,13 euros
Solde	8 235,45 euros
A titre de dividendes, la somme de Soit, par part, une somme de 10 euros	6 200,00 euros

Et le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 2 035,45 euros.

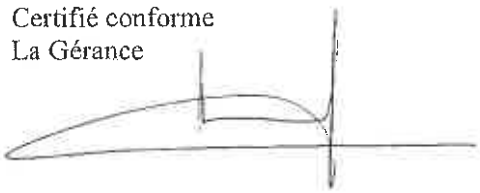
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 30 Juin 2020** :
  6 200,00 euros, soit 10 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 200,00 euros
- **Exercice clos le 30 Juin 2021** : Néant
- **Exercice clos le 30 Juin 2022** : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 DECEMBRE 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 91 779.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 8 241.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	82 498		
TOTAL	82 498		
TOTAL GENERAL	82 498		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			82 498	82 498
TOTAL			82 498	82 498
TOTAL GENERAL			82 498	82 498

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)